

Réunion avec le Ministre des finances

Le ministre prône aussi d'autres options que les experts humains pour que les processeurs soient simplifiés et aillent plus vite, comme les expertises par photographies ou les témoignages vidéos : « Il faut que cela suffise », relate Bruno Le Maire.

LE NOMBRE D'EXPERT MULTIPLIÉ PAR TROIS SUR LE TERRAIN

« Je veux des experts partout et tout de suite », a annoncé le ministre, avec comme objectif, que « d'ici le 4 décembre de cette année, l'ensemble des expertises nécessaires, que ce soit chez les particuliers ou chez les entreprises et dans les commerces, aient été faites et que par conséquent les indemnisations puissent arriver le plus rapidement possible. Je sais que les experts ont pris des engagements et qu'ils sont prêts à mobiliser tous les experts de France dans le Pas-de-Calais. »

UNE AIDE FINANCIÈRE IMMÉDIATE

Bruno Le Maire annonce aussi que les sinistrés auront une aide « immédiate » dès que l'expertise sera faite. « Dès que l'expert sera passé, vous aurez une avance significative qui doit se chiffrer en milliers d'euros et pas en centaine d'euro, pour tous les sinistrés, de façon à leur apporter une aide financière immédiate pour pouvoir mieux voir les semaines à venir. »

REPORTS OU REMBOURSEMENTS DE CHARGES : DES AIDES POUR LES ENTREPRISES

« Je ne veux pas une seule entreprise qui ferme ses portes à cause de ces inondations », a déclaré le Ministre de L'Économie et des Finances, qui annonce « un engagement total de l'État pour toutes les entreprises tous les commerces, tous les indépendants, qui ont été touchés par ses inondations. » Des entreprises qui pourront « bénéficier de l'activité partielle, et le chômage partiel sera pris en charge ». Ces dernières pourront également « bénéficier de report de charges sociales ou de charge fiscales », et certain paiements de charges seront remboursés. « Pour les entreprises qui sont le plus en difficulté, nous pourrions annuler au cas par cas ces charges sociales ou ces charges fiscales. »

DES AIDES POUR LES COMMUNES

Enfin, le Ministre n'oublie pas les communes qui ont été impactées et notamment les très petites. Il promet davantage d'argent : « Le président de la République, Emmanuel Macron, avait annoncé un fond de 50 millions d'€, mais nous allons faire l'ensemble de l'addition des frais pour ces petites communes et nous augmenterons le fonds à hauteur des besoins des petites communes qui ont été sinistrées. »

Voilà les grands axes sur lesquels le gouvernement compte s'appuyer, avec l'aide des assureurs et des experts pour effacer les stigmates de ces inondations dans le département du Pas-de-Calais. Mais la reconstruction prendra des mois voir des années... ■

Pour les particuliers

Les dégats...cave, dégradtions vent eau sources sont à présenter à leur assurance...celle-ci doit faire passer leur propre expert ou celui d'un autre cabinet afin de leur fournir leur expertise **avant le 4 décembre (impératif)**

Le Ministre des finances souhaite réclamer une avance significative

Pour les dégradations communales (routes bâtiments) la commune en réfère à sa propre assurance, et sollicitera le Département, la Région et l'Etat

dans tous les cas prendre des photos, vidéos à fournir à l'expert et garder des doubles